

ASA DES ARROSANTS BRESSIERES- ROMARINS

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2024

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.bressieres-romarins@outlook.com

Référence : DEL_2024/01

Objet : Budget Primitif 2024

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février à quinze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des arrosants Bressières-Romarins, sur convocation de Monsieur le Président Jean-Louis DEVOUX, adressée en date du 30 Janvier 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632

Monsieur le Président informe les membres du syndicat qu'en application de l'ordonnance sus-citée, il est nécessaire d'établir un projet de budget à déposer au siège de l'ASA durant 15 jours avant le 30/12 (N-1) permettant de recueillir les avis des membres de l'association. Ce projet a été déposé à la mairie de Saint Rémy de Provence du 15 au 30 Décembre 2023.

Il convient maintenant d'exposer les prévisions du budget de l'exercice 2024 pour les dépenses et les titres de créances à recouvrer.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, la commission décide*

Article 1^{er} : de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif 2024 tel qu'il est proposé par Monsieur le Président.

Article 2 : le Budget présente des Dépenses et des Recettes à hauteur de **40 738 €** (QUARANTE MILLE SEPT CENT TRENTE HUIT EUROS) pour la section de fonctionnement.

Article 3 : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **15 000 €** (QUINZE MILLE EUROS) pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Louis DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
AUZAS Thierry

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 13/02/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le 13/02/2024